INSTRUCTIONS DE COURSE

Finale OPEN TOUR 2025-2026

Cercle de la Voile d'Arcachon

Grade 4

23 au 25 mai 2026

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

1. REGLES

1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile.*

1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra

1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

1.4 Les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile.

1.5 Les règles de classe OPEN SKIFF.

1.6 L'Annexe SD, Arbitrage semi direct, s'appliquera.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux IC sera affichée **au plus tard 1 heure** avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est sous le chapiteau. Elles pourront également être mises en ligne sur **https://www.voilearcachon.fr/agenda-du-regatier/finale-open-tour-2025-2026/**

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement fourni par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le chapiteau.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'amené de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

5.3 [DP] L'envoi du pavillon D avec un signal sonore signifie « Les bateaux sont autorisés à quitter la plage. Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue ou moins de **60** minutes après l'envoi du pavillon D ». En l'absence de pavillon D, les bateaux doivent rester à leur emplacement.

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Samedi 23 mai : 11h30 – Briefing Comité sous le chapiteau
11h45 – Briefing Coureurs sous le chapiteau
13h – 1er signal d'avertissement pour courses à suivre

Dimanche 24 mai : 9h30 – Briefing Comité sous le chapiteau
9h45 – Briefing Coureurs sous le chapiteau
11h – 1er signal d'avertissement pour courses à suivre
13h30 à 15h30– raid encadré par la Brigade Nautique (en fonction des conditions météo)

Lundi 25 mai : 8h30 – Briefing Comité sous le chapiteau
8h45 – Briefing Coureurs sous le chapiteau
10h – 1er signal d'avertissement pour courses à suivre

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course du 1er jour est **13h00.**

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé **2 min au moins** avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, si la classe est en retard sur le programme sans excéder le nombre de 6 courses par jour.

6.5 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après **14h00.**

7. PAVILLONS DE CLASSE

7.1 Groupe 1 et groupe A : Le pavillon de classe est O'pen Skiff orange
Groupe 2 et groupe B : Le pavillon de classe est O'pen Skiff bleu

7.2 Les coureurs devront porter une chasuble de couleur, distribuée à l'inscription et apportée par la classe, en fonction de leur catégorie d'âge :
(a) Coureurs catégorie U12 : chasuble rouge
(b) Coureurs catégorie U17 : chasuble bleu

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe 1 :** ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

9.1 Les différents parcours proposés sont décrits en **annexe 2 :** PARCOURS

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, par l'envoi de la flamme numérique correspondante sur le bateau comité.

9.3 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera la figure de free-style à effectuer sur la course, par l'envoi du pavillon de couleur correspondant sur le bateau comité.
(a) pavillon VERT pour le «debout »
(b) pavillon ROSE pour le « 360 »
(c) pavillon BLANC pour le « dessalage »

10. MARQUES

10.1.

Départ	Marques pour les Parcours 1 - 2 – 4	Zone de free-style	Arrivée
bateaux	Cylindrique orange	Frite jaune	Cylindrique jaune
Départ	Marques pour le Parcours 3	Zone de free-style	Arrivée
bateaux	Marque 1 Cylindrique verte Marques 2,3,4,5 du slalom cylindrique orange	Frite jaune	Cylindrique jaune
Départ	Marques pour le Raid	Zone de haut fond	Arrivée
bateaux	Cylindrique orange	Frite jaune	Cylindrique jaune

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe 1 :** ZONES DE COURSE.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord

12.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Jugement sur l'eau : l'Annexe « SD Jugement semi-direct » s'applique et les exigences de la RCV P5 s'appliquent à la règle SD3.

15.2 Les trois premières phrases de la règle 60.5(c)(2) sont modifiées comme suit : « Quand le jury décide qu'un bateau qui est *partie* dans une instruction de réclamation a enfreint une *règle*, il peut imposer une pénalité autre que la disqualification, et il peut prendre tout autre arrangement pour les résultats qu'il considère équitable. Si un bateau enfreint une *règle* quand il n'est pas *en course*, le jury doit décider s'il appliquera une pénalité dans la course la plus proche dans le temps de cet incident ou s'il prendra tout autre arrangement ».

15.3 [SP][NP] Un bateau n'effectuant pas la figure de freestyle définie ou gênant un autre bateau lors de la réalisation de celle-ci sera pénalisé de 8 places sur sa position d'arrivée de la course. Cette pénalité n'excèdera pas le score de DNF.

15.4 La RCV 40.1 s'applique à tout moment sur l'eau.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITE

16.1 Les temps sont les suivants :

Parcours	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1er
Construit	30 minutes	40 minutes
Raid	50 minutes	80 minutes

16.2 a) Les bateaux ne finissant pas 10 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours construit et fini seront classés par ordre de placement depuis la ligne d'arrivée et jusqu'au dernier concurrent en remontant la flotte vers la marque précédente (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2)
b) Temps limite pour finir après le 1er bateau pour le Raid : les bateaux n'ayant pas fini dans le délai imparti après le premier bateau ayant effectué le « raid » seront classés par ordre de placement depuis la ligne d'arrivée et jusqu'au dernier concurrent en remontant la flotte vers la marque précédente (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2)

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Un bateau ayant l'intention de :

- réclamer contre un autre bateau selon une règle autre qu'une règle du chapitre 2, la RCV 31 ou 42,
- demander réparation :

doit informer le bateau comité de course sur la ligne d'arrivée *immédiatement après l'arrivée* ou aussitôt que possible après son abandon.

17.2 Instructions

Sauf pour une instruction selon la RCV 69.2,

(a) Les réclamations et les demandes de réparation n'ont pas besoin d'être faites par écrit.
(b) Le jury peut informer le réclamant et programmer l'instruction de toute façon qu'il estime appropriée et peut le communiquer oralement.
(c) Le jury peut recueillir les dépositions et conduire l'instruction de toute façon qu'il estime appropriée.
(d) Si le jury décide qu'une infraction à une règle n'a pas affecté le résultat de la course, il peut imposer une pénalité en points ou en fractions de points ou prendre tout autre arrangement qu'il considère équitable, qui peut être de n'imposer aucune pénalité.
(e) Si le jury pénalise un bateau conformément à l'IC 15.3 ou si une pénalité standard est appliquée tous les autres bateaux seront informés de la modification du score du bateau pénalisé.

17.3 Conciliation sur l'eau

(a) A condition que la règle 44.1(b) ne s'applique pas ou qu'un bateau n'ait pas fait l'objet d'une pénalité sur l'eau, un bateau qui est susceptible d'avoir enfreint une ou plusieurs règles du chapitre 2 ou la règle 31 dans un incident peut prendre une pénalité Post-Course à tout moment après la course jusqu'au début de l'instruction d'une réclamation concernant l'incident.

(b) Une pénalité Post-Course est une pénalité en points de 30% calculée selon la règle 44.3(c). Cependant, le règle 44.1(a) s'applique.

(c) Un bateau prend une pénalité Post-Course en le signalant à un membre du jury

17.4 Demande de réparation, demande d'instruction et réouverture.
Un bateau peut faire une demande d'instruction pour les cas non traités sur l'eau dans une délai de 45 minutes après l'arrivée du dernier bateau à la dernière course du jour.

17.5 Les formulaires sont disponibles au secrétariat du Jury. Des avis seront publiés sur le tableau officiel au plus tard 10 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.

17.6 Une contestation du classement le dernier jour devra se faire dans un délai de 15 minutes après l'affichage de ce classement.

17.7 Annexe P5 des **RCV** : Si la moyenne du vent est clairement constatée à plus de 12 nœuds sur l'ensemble du parcours, le Comité pourra en accord avec l'annexe P5 (emploi des pavillons "O" et "R") permettre de pomper, balancer ou saccader, excepté aux remontées au vent. Ceci modifie les RCV 42.2(a),42.2 (b) et 42.2 (c).

18 CLASSEMENT

18.1 **1** course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de **quatre** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand **quatre** à **huit** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

(c) Quand **neuf** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

18.3 Les parcours « construits » seront avec un coefficient de 1 et le parcours « Raid » sera avec un coefficient de 0.5.

19 REGLES DE SECURITE

19.1 *[DP] [NP]* A chaque sortie et retour à terre y compris lors d'un retour à terre signalé par les pavillons AP/H ou N/H, un émargement sera mis en place **sous le chapiteau**, pour toutes les classes ou séries. [DP] Cet émargement est obligatoire et doit être effectué par le coureur ou son entraîneur, avant le départ sur l'eau et **obligatoirement par le coureur au retour à terre.**

a. L'émargement sera ouvert une heure quinze (01H15) avant l'heure prévue au programme pour le premier signal d'avertissement du jour. Après l'utilisation des pavillons AP/H ou N/H, l'émargement DEPART sera à disposition dès le premier retour à terre.

b. [SP] Pénalités sans instruction données par le comité de course après transmissions des feuilles d'émargement :

i. Défaut d'émargement DEPART : Un bateau recevra une pénalité de 10% du nombre d'inscrits de la flotte concernée à la course la plus proche de l'infraction.

ii. Défaut d'émargement RETOUR : Un bateau recevra une pénalité de 10% du nombre d'inscrits de la flotte concernée à la course la plus proche de l'infraction.

iii. Défaut d'émargement DEPART et RETOUR : Un bateau recevra une pénalité de 10% du nombre d'inscrits de la flotte concernée à l'ensemble des courses courues du jour.

iv. Si aucune course n'est courue le jour du défaut d'émargement, la pénalité porte sur les courses du lendemain, sauf s'il n'y a plus de courses auquel cas elle s'applique sur la dernière journée de courses courues.

c. Heures limites pour émarger :

i. Au départ : heure du premier signal d'avertissement de la première course du jour.

ii. Au retour à terre : heure limite de dépôt des réclamations ou une heure après l'envoi du pavillon AP/H ou N/H, sur l'eau.

19.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.2 Les voiles O'pen 4.5 m2 seront les voiles de référence pour les 2 groupes U17 et U15. Les concurrents U12 peuvent utiliser une voile O'pen 3,8 m2 ou 3,5 m² selon leur choix initial, dans ce cas, l'ensemble des courses de la journée doivent être courues avec cette voile. Les classements se feront en temps réel.

22. BATEAUX OFFICIELS

22.1 Les bateaux officiels sont identifiés :

- par un pavillon « arbitre FFV » pour le bateau Comité
- par une chasuble jaune fluo pour les bateaux de sécurité
- par un pavillon CVA pour le bateau « presse »

22.2 Les bateaux "jury" sont identifiés par un pavillon marqué JURY en bleu sur fond jaune.

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.3 La règlementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.
Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

25 EMPLACEMENTS

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux.

26. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

- 3 premiers garçons de chaque catégorie (U12, U15, U17)
- 3 premières filles de chaque catégorie (U12, U15, U17).

Rappel des catégories : U12 (né(e)s jusqu'en 2014 , U15 (né(e)s en 2013, 2012, 2011, U17 (né(e)s en 2010 et avant)

Arbitres désignés :
Président du comité de course : Hélène LA SALMONIE
Président du jury : Yves LEGLISE

ANNEXE 1 : ZONES DE COURSE

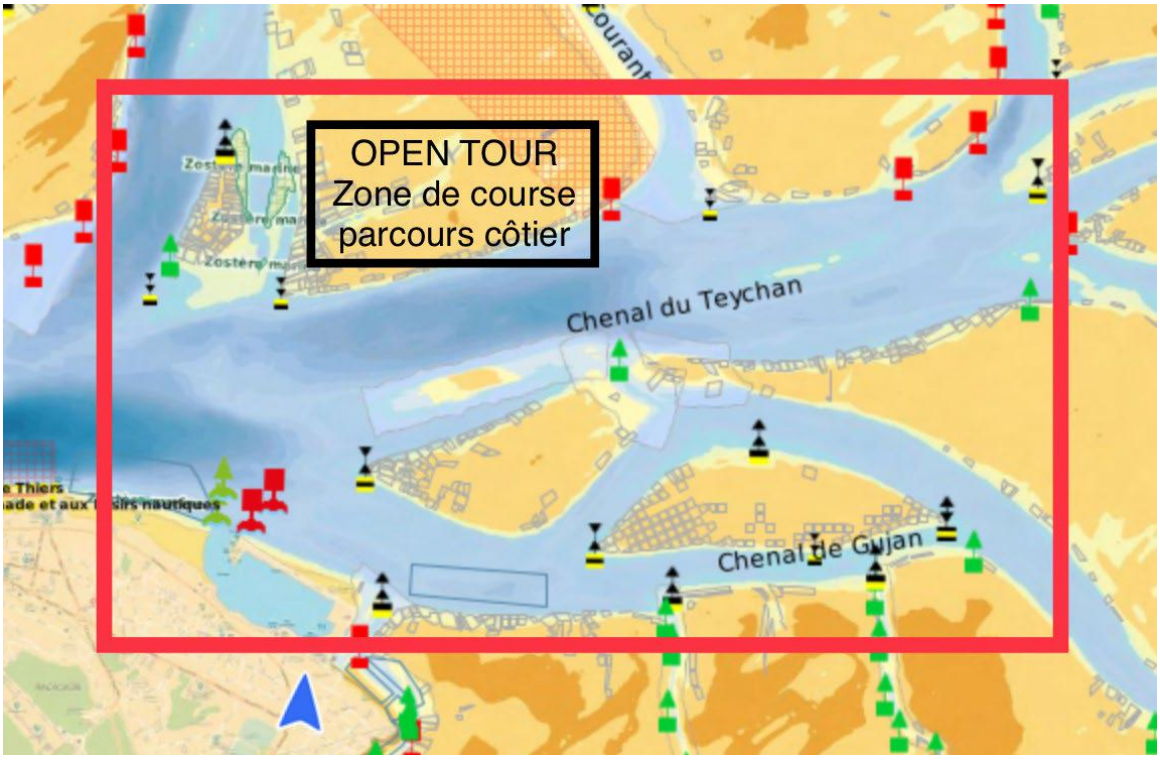

ANNEXE 2 :

DESCRIPTION des PARCOURS CONSTRUITS et du RAID

Départ	Marques pour les Parcours 1 - 2 – 4	Zone de free-style	Arrivée
bateaux	Cylindrique orange	Frite jaune	Cylindrique jaune

PARCOURS 1

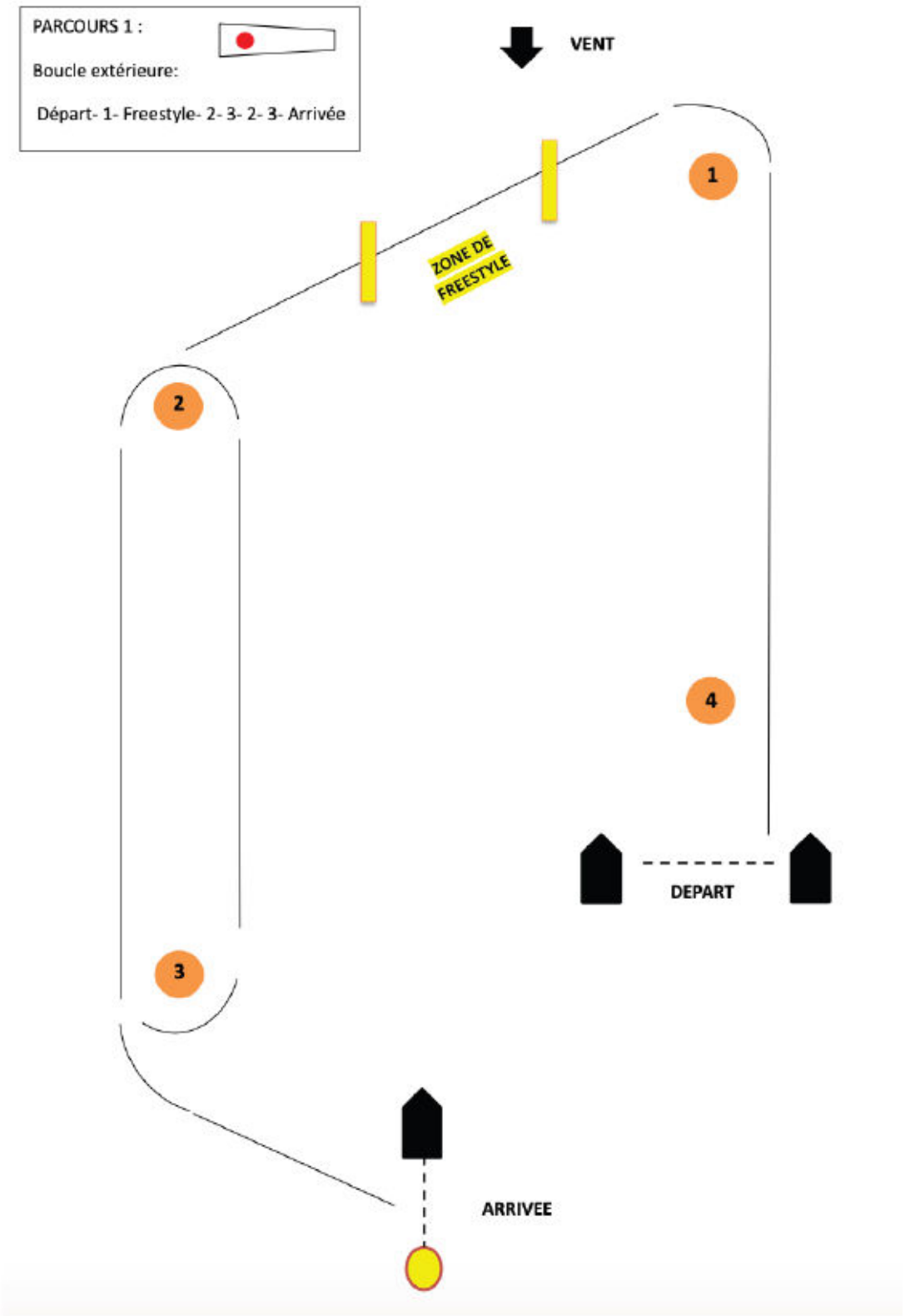

Départ	Marques pour les Parcours 1 - 2 – 4	Zone de free-style	Arrivée
bateaux	Cylindrique orange	Frite jaune	Cylindrique jaune

PARCOURS 2

Boucle intérieure

Départ- 1- 4- 1- Freestyle- 2- 3- Arrivée

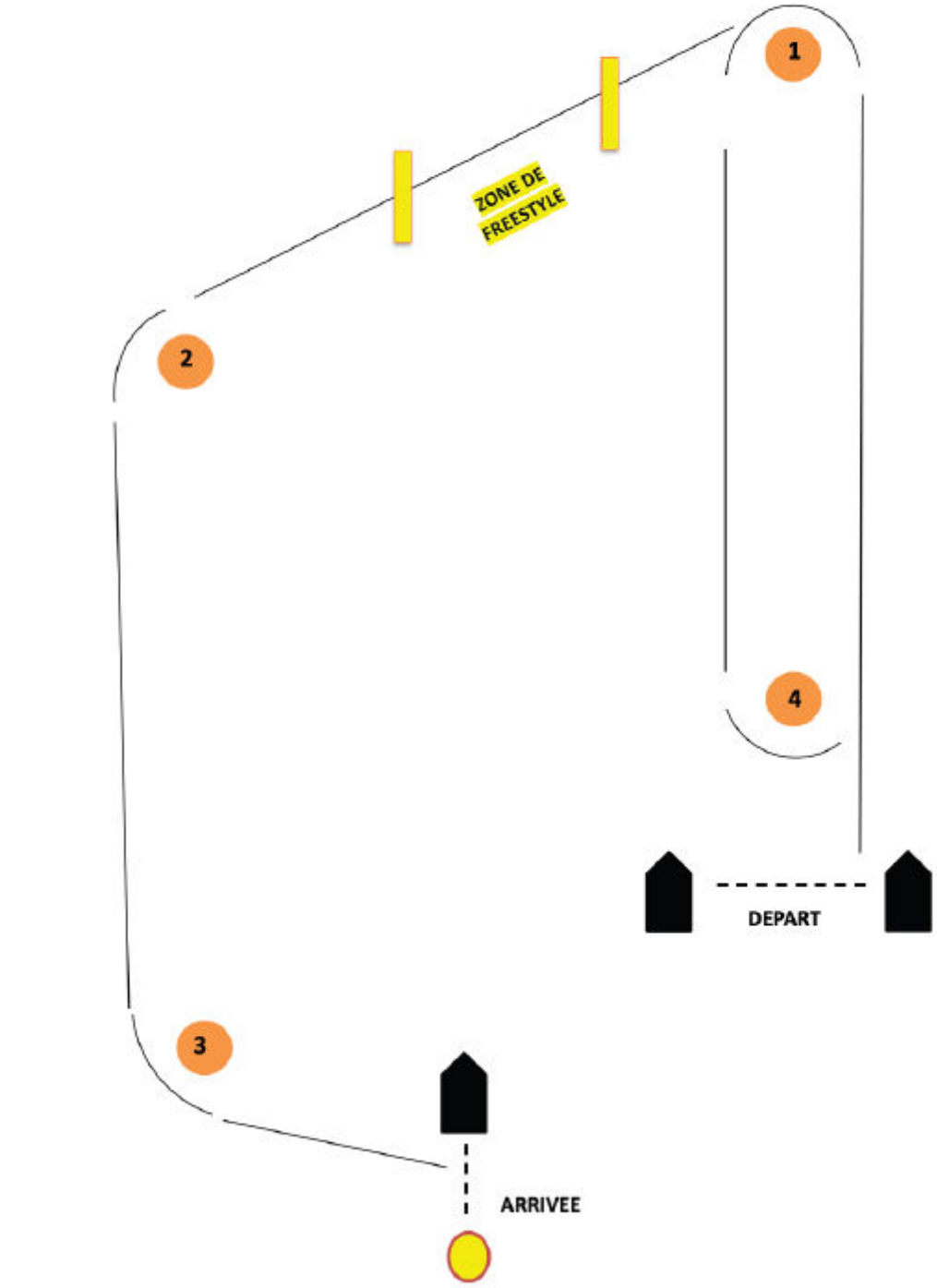

Départ	Marques pour le Parcours 3	Zone de free-style	Arrivée
bateaux	Marque 1 Cylindrique verte Marques 2,3,4,5 du slalom cylindrique orange	Frite jaune	Cylindrique jaune

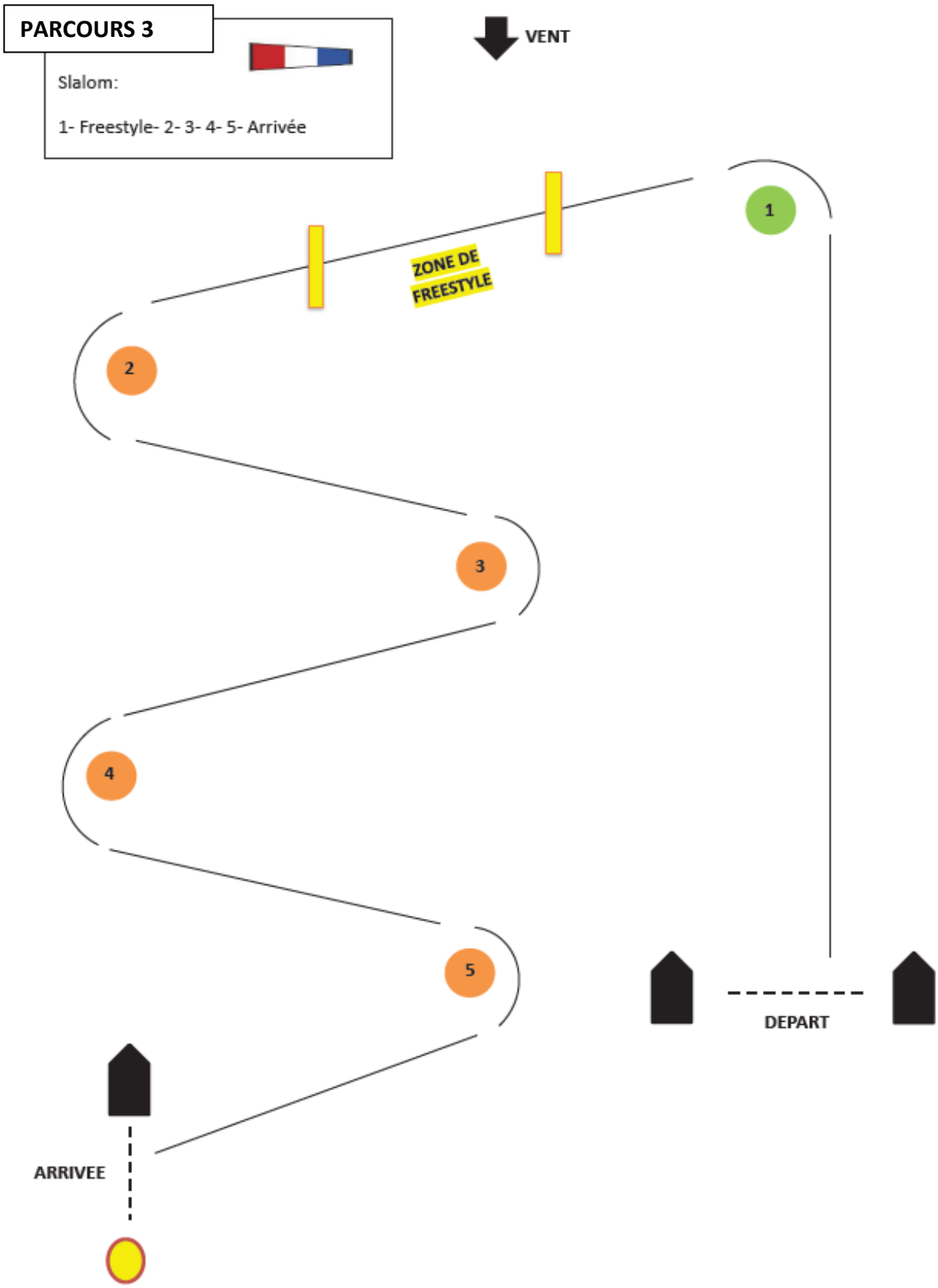

Départ	Marques pour les Parcours 1 - 2 – 4	Zone de free-style	Arrivée
bateaux	Cylindrique orange	Frite jaune	Cylindrique jaune

Pa

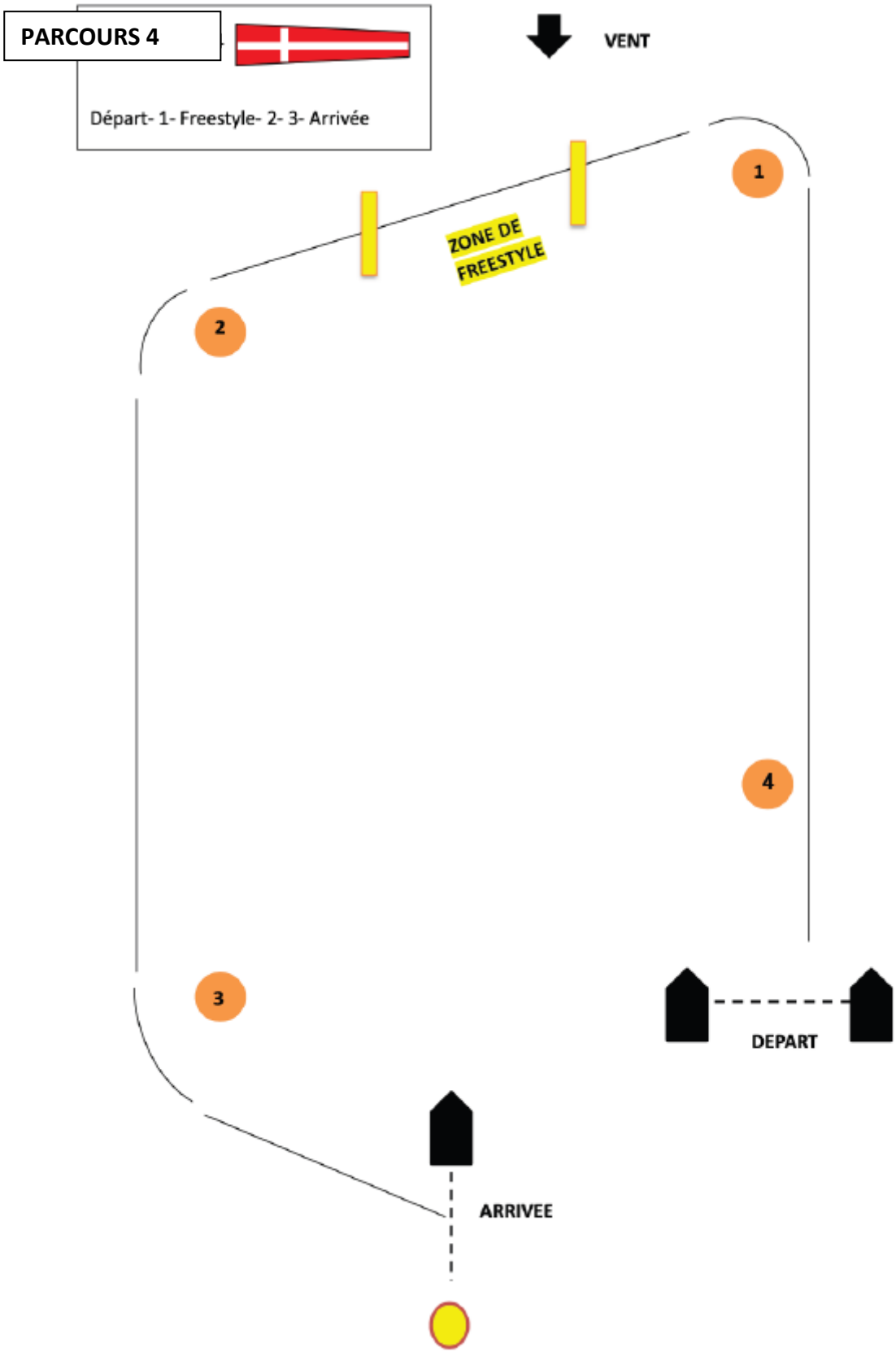

Parcours RAID

Départ	Marques pour le Raid	Zone de haut fond	Arrivée
bateaux	Cylindrique orange	Frite jaune	Cylindrique jaune

Départ – 1Tribord – 2 Bâbord – 3 Bâbord – 4 Bâbord – Arrivée

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Sam. **23**	05h14	0,94m	
	11h59	**3,43m**	**55**
	17h36	1,19m	
Dim. **24**	**00h26**	**3,64m**	**52**
	06h20	1,07m	
	13h07	**3,38m**	**51**
	18h46	1,23m	
Lun. **25**	**01h33**	**3,58m**	**50**
	07h29	1,10m	
	14h11	**3,42m**	**51**
	19h54	1,18m	

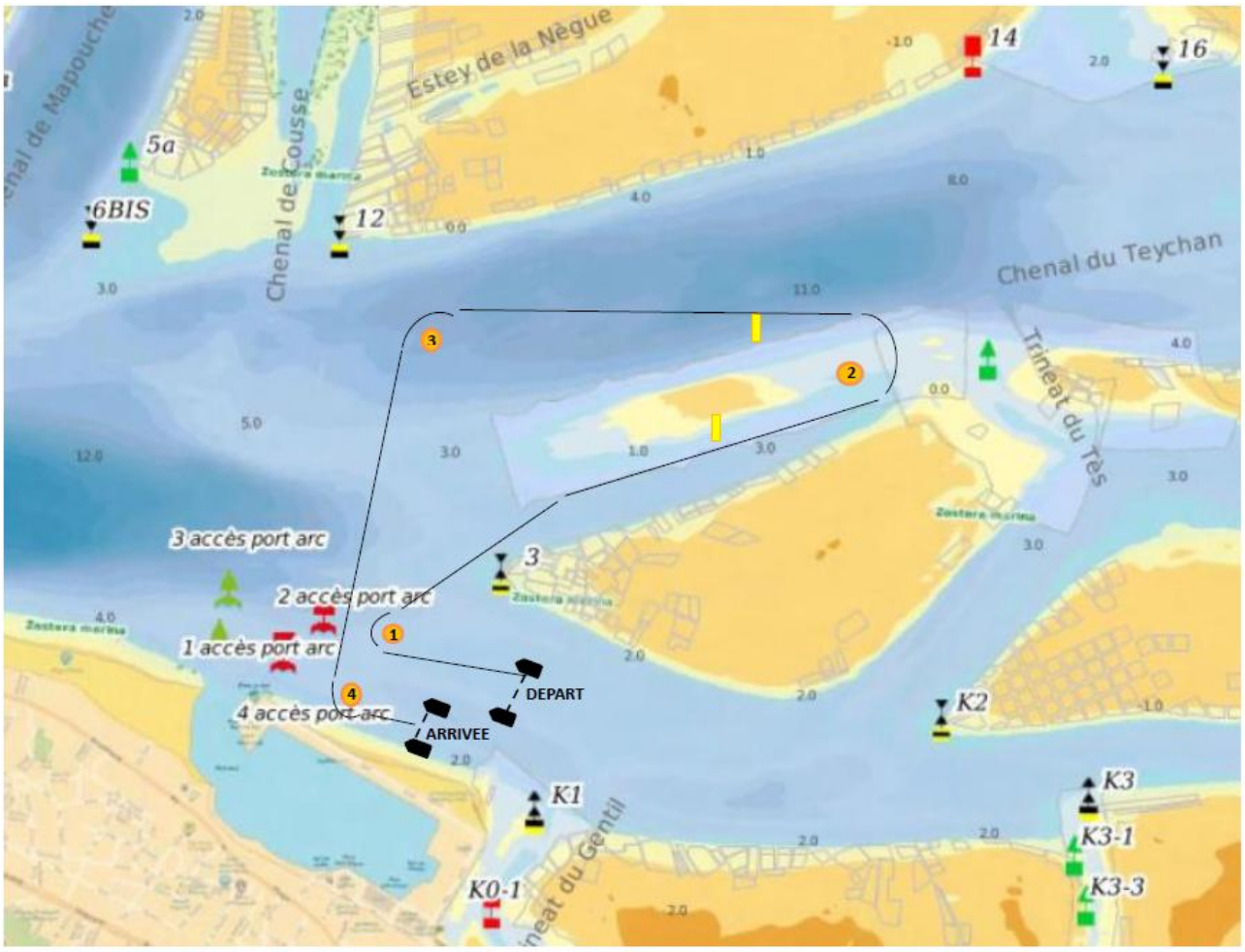

BRASSAGE des COUREURS

Conformément au règlement de l'Open Tour :
Système de répartition des poules
● À partir de 80 coureurs inscrits, deux poules pourront être constituées
● À partir de 100 coureurs inscrits, deux poules seront constituées.

● Les coureurs du groupe 1 devront arborer une flamme fixée le plus haut possible sur leur voile (à l'extrémité de la latte).
● Les coureurs du groupe A devront arborer une flamme fixée à l'extrémité de leur bôme.
● Les coureurs des groupes 2 et B n'auront pas de flamme

Le Bateau comité arborera un tableau avec le groupe concerné par le départ

Jour 1 : 2 courses à suivre sont prévues pour chaque groupe.
Les poules seront constituées avant le départ sur l'eau en fonction du classement national des coureurs arrêté au lundi 18 mai 2026.

Première série avec les groupes 1 et 2 puis une deuxième série avec les groupes A et B

● Courses 1 et 2 :
○ Les coureurs classés en positions impaires (1er, 3e, 5e, etc.) seront dans le groupe 1.
○ Les coureurs classés en positions paires (2e, 4e, 6e, etc.) seront dans le groupe 2.

● Courses suivantes 3 et 4 :
○ Groupe A : 1^{er}, 4^{e} - 5^{e}, 8^{e} – 9^{e} , 12^{e} – 13^{e} , 16^{e} – 17^{e} , …
○ Groupe B : 2^{e} – 3^{e} , 6^{e} – 7^{e} , 10^{e} – 11^{e}, 14^{e} -15^{e} ,…

Jour 2 :
S'il n'y a pas de course validée le premier jour, la répartition en fonction du classement des coureurs sera conservée.
Si les 2 courses ou plus ont été courues, à l'issue du classement de la première journée, la répartition suivra les mêmes règles de brassage (groupes 1 et 2, puis groupes A et B).

Jour 3 :
● La répartition suit les mêmes règles de brassage, mais en se basant sur le classement scratch de la veille.